G.D. CHAL... P.P.2 SOLS 4 D

Je soussigné Joseph Simon Marteleur à la forge du Brénoir, ci-devant aussi Marteleur à la forge de Manoir, certifie avoir été attaqué pendant trois ans d'une descente de boyaux, à l'aine du côté droit, qui sortoient quelquefois malgré un bandage, au mois de Septembre mille sept cents soixante et douze; en portant une pièce au marteau, elle sortit de nouveau; mes tentatives pour la faire rentrer furent inutiles. Deux Chirurgiens furent appellés, qui ne me procurèrent aucun soulagement, pendant trois jours qu'ils m'administrèrent des remedes; le quatrième jour M^r Regnaut fut mandé, qui me proposa l'opération, comme le seul moyen de me sauver la vie. J'acceptai sa proposition, qui fut exécutée vers les trois, quatre heures de l'après-midi, en présence de M^r Foucault Chirurgien à Echo, de M^r. le Curé d'Humberville et autres personnes. La nuit suivante, je fus plusieurs fois à la selle, mes douleurs diminuèrent, je dormis, ceque je n'avois fait depuis quatre jours. Les jours suivans, je fus purgé par le bas, le tout alloit assez bien, excepté la plaie où l'on me dit qu'il y avoit de la Gangraine. Le douzième jour, on me rassura sur l'état de ma plaie, je ne souffris plus que de la faim; ma mère me donna à manger contre l'avis de M. Regnaut; la nuit du quatorzième jour depuis l'opération, j'éprouvai des coliques, je sentis

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 15 d 103 n° 6

qu'il sortoit par la plaie beaucoup de matière qui me soulagea. Le matin M. Reguaut venu pour me panser à l'ordinaire trouva qu'une partie de ce que j'avois mangé avoit inondé ~~l'ap~~ l'appareil ; il me fit des reproches sur mon peu d'exactitude, à suivre ses conseils, en ajoutant qu'à l'avenir, mes excremens sortiroient par l'aine, cependant le contraire est arrivé, puisque sept à huit jours après, elles ont pris leur cours ord.re et j'ai été guéri de ma descente, en trente sept ou trente six jours depuis lad.te operation.

Six mois après, mes forces étant revenües, je commençai à travailler, je fus attaqué de nouveau de coliques, de vomissemens, de grandes douleurs qui répondoient aux environs de l'aine ; je ne rendois rien par le bas, mon ventre étoit resserré depuis quelques jours, j'envoyai une de mes soeurs chercher M.r Reguaut qui me fit une saignée, ordonna des lavemens, des cataplassemens, et qui ne me procurèrent aucun soulagement. Voyant que j'allois mourir, M. Reguaut me proposa de m'ouvrir le ventre, à l'endroit où je ressentois les plus vives douleurs, c'est-à-dire à l'endroit, où j'avois été opéré ci-devant. D'après le service qu'il m'avoit rendu par sa première opération, je ne balançai pas, à accepter sa proposition, qui ne fut pas plutôt mise en exécution, que mes

escréments sortirent par l'ouverture avec tant de force qu'une chandelle en fut éteinte, la figure, les habits de M. Regnault en furent même tachés; ce qui me fit beaucoup de peine; mais je fus consolé par le prompt soulagement que cela me procura. Six a sept jours après les escréments reprirent leur cours par le bas. J'ai été guéri de cette dernière opération, en vingt huit, ou vingt neuf jours.

Depuis ce temps je jouis d'une bonne santé à l'exception de quelques douleurs de ventre qui ont duré environ huit mois après ces opérations, et qui se sont dissipées par le régime et quelques petits remèdes que M. Renaud m'avoit conseillés. Je continue toujours ma profession de forgeron et me suis marié depuis ces deux opérations, et suis actuellement père de quatre enfans qui me mettent hors d'état de payer à M. Regnault le tribut de reconnoissance que je lui dois pour m'avoir sauvé la vie.

Fait à la forge du Brénoir paroisse et finage de Langues, présence des Srs Nicolas Adam Directeur de lad.te forge, et Nicolas Drouot Régisseur pané de lad.e forge, ce neuf février mille sept cent quatre vingt sept qui se sont soussignés avec moi. /.

+ dit Beau-soleil, le présent renvoi approuvé.

Joseph Simon dit Beausoleil; Adam Drouot

Nous henry Legoy Procureur fiscal en la justice e

de Languer soussigné, attestous le contenu en Certificat des autres parts, pour avoir été present a la declaration dud.
Joseph Simon dit Beau Soleil Martelleur a la forge de Prenois et que foy doit etre ajoutée a la signature et a celles des S.rs Adam et Drouot Directeur et Regisseur de lad. forge. fait audit Prenois led. jour neuf fevrier Mil sept cent quatrevingt sept, pour labsence du S.r Juge en lad. Justice.

Leroy